

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008040

Signataire : MG/PC

OBJET : Désignation des représentants au comité syndical du syndicat intercommunal du cimetière des villes d'Aubervilliers, la Courneuve, Drancy, Bobigny

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-7 et L2121-33 et 5211-7,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal du Cimetière d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny, par arrêté préfectoral n°954660 du 23/11/1995,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les représentants suivants au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny.

- Malika AHMED

- Brahim HEDJEM

le Maire